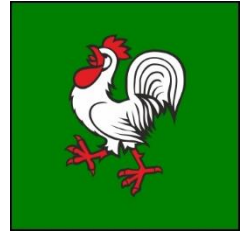


Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 11/2021

**Préavis pour l'installation
d'une pompe à chaleur
(air/eau) et pour l'installation
de panneaux photovoltaïques
à la Maison de commune**

Lavey, le 25 février 2022

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau) et de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la Maison de commune.

Préambule

Contexte :

Le système de chauffage installé à la Maison de commune date de 1995, année de construction du bâtiment. Il est vétuste et, outre le fait qu'il nécessite régulièrement des interventions, il n'est désormais plus possible de se fournir en pièces de remplacement. Dans un premier temps, la Municipalité avait choisi de remplacer l'actuelle chaudière à gaz par une autre chaudière du même type afin de palier le risque de se retrouver sans chauffage. Ce changement, estimé à Fr. 15'000.-, n'a pas été validé par le Conseil communal. Ce dernier souhaitait avoir une étude plus complète intégrant la notion de développement durable.

La Municipalité a dès lors mandaté le bureau Pir2 Sàrl afin d'établir un rapport CECB+ du bâtiment et de proposer la variante la plus rentable et la plus durable.

Le mandat de cette étude fait partie intégrante de ce préavis. Son coût est de Fr. 2'550.- (hors subventions).

Conclusions du rapport CECB+

Le rapport CECB+ doit permettre de définir l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment ainsi que l'efficacité énergétique globale. Il ressort du rapport que l'état global du bâtiment est convenable, mais que certaines parties devront être assainies à moyen terme. La priorité doit être donnée au remplacement des installations de chauffage. Trois variantes ont été étudiées afin de proposer la solution la plus rentable (horizon 25 ans : durée de vie de l'installation).

Variante 1 :

- Installation d'une pompe à chaleur air/eau
- Installation de panneaux photovoltaïques

Rentabilité **positive** sur 25 ans : Fr. 13'768.-

Variante 2 :

- Installation d'une chaudière à gaz

Rentabilité **négative** sur 25 ans : Fr. - 18'232.-

Variante 3 :

- Installation d'une pompe à chaleur air/eau
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Remplacement des fenêtres

Rentabilité **négative** sur 25 ans : Fr. - 75'214.-

Conclusion et choix de variante

Sur la base du rapport, il ressort que la variante 1 est le choix le plus rentable (sur 25 ans) et le plus écologique. En effet, le remplacement des fenêtres ne se justifie pas dans l'immédiat. L'enveloppe du bâtiment est convenable (note D) et pourra être revue à moyen terme. Pour l'heure, aucun assainissement n'est obligatoire pour l'obtention de subventions.

Etude et coûts

Frais d'étude : Fr. 2'550.-
Coût (selon estimation du bureau d'étude +/- 15%) :

Installation d'une pompe à chaleur air/eau : Fr. 37'000.-
Installation de panneaux photovoltaïques : Fr. 24'000.-
Divers et imprévus : Fr. 4'450.-

Total intermédiaire : Fr. 68'000.-

Subventions : Fr. 9'600.-

Total investissement : Fr. 58'400.-

Synthèse :

Total des travaux Maison de commune : Fr. 58'400.-
Financement : Prélèvement aux liquidités
Imputation : Bilan compte n° 9143.03
Amortissement : sur 15 ans, dès la fin des travaux, par le compte n° 353.3310

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 11/2021 du 25 février 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'octroyer à la Municipalité le montant de Fr. 58'400.- pour l'installation d'une pompe à chaleur (air/eau) ainsi que pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la Maison de commune.

Adopté en séance de la Municipalité le 1^{er} mars 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic : Le Secrétaire :

Mario Da Silva

Mentor Citaku

Annexes

Photos de la chaudière de la Maison de commune :

